



Déclaration liminaire des membres FSU

au CHSCT D67 du 25 janvier 2018

Le mois de janvier est traditionnellement, le mois des souhaits et des vœux mais aussi celui des mauvaises nouvelles avec son lot de mesures ministérielles qui débutent le 1^{er} janvier. La fonction publique doit donc faire face à des décisions injustes qui auront des répercussions sur le niveau de vie des agents comme l'augmentation de la CSG, le gel des mesures salariales liées à PPCR et le retour du jour de carence.

Le ministre fait porter la responsabilité de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Cette mesure revient à diminuer leur salaire, donc à les punir, en considérant qu'ils sont coupables d'être malades !

Outre que cette mesure stigmatise les fonctionnaires, elle est en plus injuste et inégalitaire puisque deux tiers des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence en application d'une convention de branche ou d'entreprise, elle l'est d'autant plus pour les agents de l'Education Nationale qui accueillent du public. Ces personnels ont plus de risques de contracter une maladie sur le lieu de travail sans avoir l'assurance qu'elle sera imputable au service. C'est le cas des enseignants qui doivent affronter les épidémies successives de grippe, gastroentérite, et virus en tout genre. De plus comme ils doivent assurer la sécurité des élèves dont les effectifs ne cessent d'augmenter et doivent être en pleine capacité physique pour assurer leur mission, ils n'auront que le choix de s'appauvrir ou de passer une journée extrêmement difficile qui les épuisera davantage. Autant dire que la réponse à « dois-je aller en classe malade ? » sera d'ordre financière et seuls les enseignants qui auront les moyens de perdre un jour de salaire pourront s'offrir « le luxe » de prendre soin de leur santé. Les autres le refuseront en prenant le risque de ne pas être en capacité de faire face à leur mission ou de voir leur état se dégrader au point d'être contraints à s'arrêter plus longuement par la suite.

Le Gouvernement précédent avait décidé d'abroger la journée de carence dans la fonction publique parce que le bilan du dispositif a démontré qu'il n'avait pas eu les effets escomptés.

Le nombre de congés maladie est resté quasi stable. Il n'a pas été mis en évidence de recul significatif des arrêts de courte durée entre 2011 et 2012 : la proportion d'agents en arrêt court est passée de 1,2 % à 1,0 % dans la fonction publique de l'État, de 0,8 % à 0,7 % dans la fonction publique hospitalière mais est restée stable dans la fonction publique territoriale à 1,1 %.

C'est d'autant plus inadmissible que les études ont prouvé que la mise en œuvre du jour de carence a peu d'effet sur les arrêts de très courte durée, mais augmente les plus longs.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut bien au contraire agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention quasi inexistante pour une majorité des fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. La FSU exige des mesures concrètes dans ce sens, c'est une question d'intérêt général.

Localement, cela passe en premier lieu par un soutien et un regard bienveillant des chefs de service et des chefs d'établissement sur les agents placés sous leur responsabilité. Dans un second temps par la mise en place d'aides spécifiques, voire de moyens humains supplémentaires dans les établissements qui le demandent notamment quand ils font face à des élèves à problèmes de comportement qui désorganisent le fonctionnement. Enfin un accompagnement particulier des chefs de service et des chefs d'établissement dont la posture professionnelle irait jusqu'à créer souffrance et arrêts maladie.

Nationalement la FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence, ni dans le public ni dans le privé car sanctionner financièrement, le fait d'être malade est indigne d'un pays tel que le nôtre.

La FSU avait demandé à être reçue en audience par Mme la Rectrice au sujet des risques psycho-sociaux encourus par les personnels et tenait aussi à évoquer à cette occasion certains dysfonctionnements des CHSCT. Elle fut reçue le lundi 15 janvier mais force est de constater que bien peu de réponses furent apportées et qu'une actualité tragique est venue bien tristement illustrer ses propos quelques jours plus tard. Nous voulons ici rendre hommage à notre collègue stagiaire du collège d'Orbey, décédé très récemment et qui selon toute vraisemblance a mis fin à ses jours à la fois pour des raisons d'ordre personnel mais aussi, comme plusieurs témoins en attestent, parce qu'il vivait très mal sa condition de stagiaire renouvelé sans réel soutien de l'institution. Nous avons quelques jours plus tôt alerté la rectrice sur les difficultés d'entrée dans le métier, que ce soit dans le premier ou le second degré. Nous voulons dire ici à nouveau la difficulté croissante de notre métier. Difficulté qui devient intolérable lorsque, parfois, la hiérarchie, loin de la reconnaître, devient accusatoire ou lorsque le néo-management l'emporte sur toute considération humaine : ces situations nous les avons constatées trop souvent lors de nos visites d'établissement et encore tout récemment. Mais lorsque le CHSCT 67 les pointe dans un rapport de visite, rien n'est fait, ni par les autorités académiques qui prennent pour prétexte que les chefs d'établissement du second degré relèveraient du seul rectorat, ni le rectorat qui nous avance désormais que le problème relève du DASEN. Pour la FSU, cette attitude relève du mépris à l'égard de personnels en souffrance, auxquels Mme la Rectrice et M. le DASEN doivent aide et protection.